

## AVIS

Il est porté à la connaissance du public, que par arrêté N° 1/2025/0197/160 du 23 janvier 2026 du Ministre du Travail, CREOS Luxembourg S.A. a obtenu l'autorisation pour la modification du délai de mise en exploitation d'un poste de transformation (150,5 MVA) et d'une installation de production de froid à Bissen.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du Tribunal Administratif appel contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Mersch, le 6 février 2026



le Secrétaire



le Bourgmestre



Administration Communale  
MERSCH



ADMINISTRATION COMMUNALE DE MERSCH  
B.P. 93 - L-7501 MERSCH - T. +352 32 50 23-1 - [INFO@MERSCH.LU](mailto:INFO@MERSCH.LU) - MERSCH.LU